

Initiatives ministérielles

des armes à feu proposées, mais les réformistes ne sont pas de cet avis.

Selon moi, les réformistes devraient faire preuve d'honnêteté et décider s'ils voteront dans le sens de la majorité des Canadiens ou en fonction de leur intérêt propre et non en fonction de l'intérêt collectif de la population canadienne.

• (1545)

En tant qu'autochtone, j'ai des réserves. En tant que député représentant probablement le plus grand nombre de propriétaires d'armes à feu au prorata, j'ai des réserves. Je les communiquerai au ministre de la Justice pour qu'il les comprenne bien.

Je pense que les électeurs de ma circonscription, les habitants de Nunatsiaq, sont prêts à appuyer le ministre de la Justice pour que le Canada soit encore plus sûr. Le Canada peut devenir un lieu où l'on puisse vivre en toute sécurité.

J'invite les députés à prêter une oreille attentive à leurs électeurs. Si la majorité des gens se disent en faveur des mesures de contrôle des armes à feu, qu'ils les écoutent!

M. Breitreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je conteste vivement ce que le député a dit au sujet des préjugés. Je demande qu'il retire ses propos. Selon moi, il n'y a pas l'ombre d'un préjugé à dire que les Canadiens devraient tous être traités également. Je lui demande de se retracter.

Le vice-président: Le député peut intervenir. Qu'a-t-il à répondre?

M. Anawak: Monsieur le Président, je n'ai pas accusé le député d'avoir des préjugés. J'ai plutôt affirmé que l'attitude de certains députés était préjudiciable. J'ai cité Voltaire qui a écrit que «... les préjugés sont la raison des sots». Ces mots peuvent recouvrir une foule de notions. Je n'ai jamais dit que le député était plein de préjugés. Ainsi, je ne vois pas pourquoi je devrais retirer mes paroles.

M. Breitreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je vais en rester là.

Je me demande si le député va se prononcer pour ou contre ce projet de loi. A-t-il consulté ses électeurs, comme nous l'avons fait? Nous avons effectué des enquêtes et nous nous sommes aperçus que, au départ, plus de 80 p. 100 des gens interrogés ne connaissaient pratiquement rien de cette mesure. Cependant, une fois mieux informés, les gens se sont opposés à ce projet de loi dans une proportion pouvant atteindre 90 p. 100.

Ils ont compris alors comment cela allait menacer davantage notre société, donner aux criminels la possibilité d'avoir accès aux armes à feu qui leur échappaient auparavant et nuire au travail des policiers en leur imposant toute une paperasserie inutile. Ils se sont rendu compte qu'on allait alourdir leur fardeau fiscal, et supprimer encore plus d'emplois et laisser dans les rues davantage de jeunes qui allaient probablement se livrer à d'autres actes criminels, ce qui se traduirait par un accroissement des risques pour nous.

Ils ont commencé à comprendre qu'il s'agissait d'une manœuvre politique et bureaucratique inutile pour faire accepter une mesure aux Canadiens en leur faisant croire qu'elle allait rendre la société plus sûre, alors qu'il n'en était rien.

Quand mon collègue cite ces sondages, il vaudrait mieux qu'il sache ce qu'il fait au juste. Dans le cas présent, on exprime un point de vue très étroit.

Le député vient de dire que seulement certaines personnes d'une certaine race se livraient à la chasse de subsistance. C'est tout à fait faux. Il y a beaucoup de gens au Canada qui apprécient la nature. Ils utilisent des armes de poing de bien des façons sans pour autant tuer des gens. L'affirmation voulant que les armes à feu ne servent qu'à tuer est tout à fait ridicule! J'ignore sur quelle planète vit le député. Les armes à feu peuvent servir à bien d'autres choses. Je n'accepte pas cet argument.

À vrai dire, le député a formulé beaucoup d'autres observations qui n'avaient rien de vrai. J'invite les Canadiens à vraiment approfondir cette question et à examiner de plus près ce que le gouvernement propose. C'est un projet de loi alambiqué et complexe qu'on ne peut appuyer dans sa forme actuelle.

Le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Le député attend encore une décision sur la recevabilité de sa motion. On la lui fournira aussi rapidement que possible, mais il faut auparavant étudier très attentivement la question.

Mme Carolyn Parrish (Mississauga—Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Brandon—Souris.

• (1550)

Je voudrais aujourd'hui parler du projet de loi C-68 qui porte sur le droit fondamental de tous les Canadiens à une société sûre, non violente et non menaçante. Je suis en faveur des réformes législatives que le ministre de la Justice a soigneusement élaborées et présentées et qui concernent des modifications au Code criminel et la création d'une nouvelle loi sur les armes à feu.

Depuis de nombreuses années, les Canadiens voient augmenter, avec horreur, l'utilisation d'armes de poing et d'armes et de fusils d'assaut dans la perpétration de crimes. Ces dernières années, la société nord-américaine est devenue chaque jour plus insensible face à la violence, à la mort et aux blessures. Les bulletins de nouvelles et les vidéos nous montrent constamment des scènes de carnage. Certains d'entre nous sont scandalisés tandis que d'autres ne réagissent plus devant les attaques dont nous sommes témoins chaque jour.

Aux États-Unis, des milliers de personnes sont abattues chaque année à l'aide d'armes de poing, des centaines de milliers d'autres sont blessées et bon nombre restent handicapées à tout jamais. Pourtant, les Américains demeurent étrangement attachés à l'esprit de frontière et au droit d'utiliser une arme pour régler les différends. Aux États-Unis, pour répondre à la très grande demande, on fabrique une nouvelle arme de poing toutes les vingt secondes.

Notre société est inondée d'images et d'attitudes américaines. Les médias américains ont lentement changé notre tradition d'ordre public et de tolérance pacifique. Les portes barricadées et les fenêtres grillagées des États-Unis ont fait leur chemin jusqu'à nous, tout comme la fascination qu'exercent, là-bas, les armes de poing.